

## ARRETE N° 2024/025 abrogeant l'ARRETE N° 2024/022

Prescrivant une enquête publique pour le transfert  
d'une voirie privée avec espace vert du lotissement « Les Hortensias »  
dans le domaine public communal.

Le Maire de la commune de Saint-Eloi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;  
Vu les dispositions du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-10 et suivants ;  
Vu les articles R.161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime, tels que modifiés par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015, relatif à l'enquête publique préalable pour le transfert d'une voirie privée avec espace vert dans le domaine public communal ;  
Vu les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-10 et suivants, régissant l'organisation de l'enquête publique ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Eloi n°2023\_082 du 21/11/2023 décidant de lancer la procédure de transfert de la voirie privée cadastrée AV 75 et AV 98 avec espace vert du lotissement « les Hortensias » dans le domaine public communal et à son dévoiement après enquête publique ;  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

### ARRETE

**Article 1 :** Il sera procédé à l'abrogation de l'arrêté N° 2024/022 du 26 février 2024 sur le territoire de la commune de Saint-Eloi, relatif à une enquête publique qui devait se dérouler du lundi 25 mars 2024 à 8h30 au lundi 08 avril 2024 à 16h30 en vue du transfert de la voirie privée cadastrée AV 75 et AV 98 avec espace vert du lotissement « les Hortensias » dans le domaine public communal.

**Article 2 :** L'absence d'une deuxième publication dans les annonces légales du dimanche dans le journal local suite à un souci informatique du service des annonces légales, annule d'office la procédure d'enquête publique. Cette enquête publique sera de nouveau programmée et fera l'objet d'une publicité dans le journal local.

**Article 3 :** Une copie du présent arrêté sera adressé à M. le Commissaire Enquêteur ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Nièvre.

Saint-Eloi, le 13 mars 2024

Le Maire Jérôme MALUS

